



**Yoga pour tous**  
4, rue Baudri de Bourgueil  
35200 RENNES  
Tél : 02.99.53.94.13  
<http://ypt35.free.fr>

## Charte de l'association « Yoga pour tous »

### 1. Les objectifs

« Yoga pour tous » est une association s'adressant en priorité aux personnes disposant de faibles revenus.

Elle est le fruit d'une réflexion sur notre société et s'inscrit dans une démarche de résistance à toute exclusion.

Elle propose des cours de yoga dans l'esprit de développement de la personne, d'ouverture et de convivialité.

Elle permet de pratiquer le yoga pour un mieux-être au quotidien, pour trouver des forces, traverser les aléas de la vie, retrouver le calme, la confiance en soi.

L'association propose également d'autres activités telles que stages, conférences, ateliers, balades qui permettent de se rencontrer, de briser la solitude, de partager une expérience dans un groupe de personnes vivant les mêmes situations, de tisser du lien social.

### 2. Les élèves

Les élèves participent aux cours hebdomadaires et aux stages de yoga s'ils le souhaitent.

La participation financière est basée sur la confiance. Les tarifs sont suffisamment bas pour permettre aux personnes en grande difficulté d'avoir accès aux activités de l'association. Le paiement par cours laisse une grande souplesse. Quelques personnes aux revenus plus élevés sont acceptées dans l'association (anciens qui ont vu leur situation s'améliorer ou personnes intéressées par la démarche) mais elle paient alors le tarif habituellement demandé dans les maisons de quartier ou les MJC.

Les élèves peuvent, dans un esprit de convivialité, de solidarité et de partage des tâches, faire des propositions au C.A. pour l'organisation de la vie de l'association et ils sont encouragés à les mener à bien.

### 3. Les enseignants

Les enseignants de yoga sont bénévoles. Ils sont diplômés d'une école de yoga affiliée à une fédération reconnue telle que la F.N.E.Y. Ou Viniyoga.

Ils s'engagent à suivre une formation continue pour que les cours soient de qualité. En contre-partie ils peuvent recevoir une participation à leurs frais de formation qui sera votée par le C.A.

Ils se réunissent régulièrement pour échanger et prendre des décisions communes concernant les cours de yoga et la vie de l'association.

### 4. Les partenaires

L'association n'ayant pas de locaux pour donner les cours de yoga, doit s'appuyer sur les structures existantes : centres sociaux, maisons de quartier, MJC ou autres associations qui disposent de locaux convenant à la pratique du yoga et les mettent à la disposition, soit gracieusement soit à un tarif préférentiel adapté aux ressources et à la démarche de l'association « Yoga pour tous ».

Le 8 avril 2009